



# FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL

## LIGUE DU GRAND CASABLANCA



C,R,S,R,&,Q  
PV N°20

Séance du 27/02/2018 Présidée par Mr Said BEN HSSIOUA  
en présence de Mrs ABADI Med - Salah Ould LARBIA - Tarik SAHIM  
Allal MOUBACHIR - Abdellatif NDIAYE

### Ordre du jour :

- Homologation des rencontres.
- Mutation des joueurs

## « EXCELLENCE »

### CSNOS // AUSB 17<sup>eme</sup> journée du 03/02/2018

Reserve régulièrement confirmée par l'équipe AUSB , recevable dans la forme . Les recherches effectuées au sien du fichier de la ligue ont abouti au résultat suivant :

- Le joueur MOHAMED ANOUZ Cin BL 132973 ayant participe avec les clubs.
  - 1/ UMS au match de la coupe du trône le 17.09.2017
  - 2/ WAHDA au championnat le 01.10.2017
  - 3/CSNOS au championnat le 3.02.2018

Attendus que le joueur a participé avec 3 club différents contrairement aux stipulations de l'article 5 aliéna 3 du règlement transfert du joueur. De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au CSNOS qui marque moins point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe AUSB marque 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre. Plus une suspension de :

- 1/ joueur MOHAMED ANOUZ – 4 match de suspension
- 2/ Administrateur MOHAMED NAIM ALLAH B30542 – 4 match

## « F.Féminin »

### La 2éme journée du 21/01/2018

#### CNS.F // CAYB

Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe CAYB portant sur la qualification des joueuses du club CNS.F ayant participé à la rencontre. Après des investigations aux fichiers de la ligue, il s'est avéré que le surclassement de joueuse Yousra BOUYACH CIN : G747522 a été déposé le 23/01/18 après la date de la rencontre du 21/01/18.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club CNS.F enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe CAYB enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

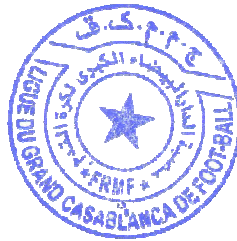
## La 3<sup>ème</sup> journée du 28/01/2018

### CAYB // USDS

Vu le rapport de l'arbitre attestant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'indisponibilité du terrain vu que l'équipe a bel et bien reçue le programme en temps opportun et qu'elle est responsable de l'organisation du match conformément aux dispositions réglementaire de la FRMF.  
De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club CAYB enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour, tandis que l'équipe USDS enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

La séance est levée à 17H00.

**Le Secrétaire de CRSR&Q**  
Mr ABADI



**Le Président**  
Mr Said BEN HSSIOUA